

COMPTE-RENDU DU CHSCTA DU 6 février 2018



5 représentants FSU/CGT le 6 février. De gauche à droite : Sylvie Pfeiffer (secrétaire du CHSCTA), Patrick Villard, Brigitte Peyrillé, Patrick Bèlillas, Christine Vergé-Archambault.

La troisième réunion du CHSCT académique s'est tenue le mardi 6 février. Les représentants des personnels de la délégation FSU/CGT ont relayé de prime abord, à travers une déclaration liminaire, les fortes inquiétudes des personnels concernant les impacts, sur la santé et les conditions de travail, de la réforme annoncée du lycée et du bac, des différences de gestion de la réforme des rythmes scolaires et de la suppression possible d'un nombre important de postes dans la fonction publique.

L'instance était présidée par le secrétaire général d'académie, la Rectrice étant une nouvelle fois absente. Aucun responsable des ressources humaines n'était présent (poste de DRH actuellement vacant), contrairement à ce qu'impose la réglementation. Au niveau des représentants des personnels, 6 représentants FSU/CGT (délégation majoritaire) étaient présents - 3 pour le SE-Unsa et 1 pour la Fncf-FP-FO.

L'ordre du jour de cette réunion du CHSCTA était relativement chargé. Les représentants FSU/CGT ont regretté que deux points importants aient été déplacés dans les questions diverses.

1. Adoption des PV

Les représentants FSU/CGT ont demandé, par la voix de la secrétaire du CHSCTA, le respect de la réglementation concernant la diffusion des travaux du CHSCT, à savoir que les projets et avis décidés en instance doivent être portés à la connaissance des agents dans un délai d'un mois.

2. Plan d'action handicap 2017-2019

Les représentants FSU/CGT ont salué la politique très volontaire du rectorat concernant l'emploi des personnes handicapées. Cependant, beaucoup de choses restent à faire au niveau de la prévention, pour accompagner ou maintenir dans leur activité les agents qui souffrent d'une pathologie chronique nécessitant des aménagements particuliers (troubles musculo-squelettiques...) mais ne bénéficient pas du statut de travailleur handicapé. En effet, aucune ligne budgétaire n'est pour l'instant prévue pour la prévention.

3. Présentation de la démarche "Qualité de vie au travail"

Le Dr Paolini, nouveau médecin de prévention, et le Dr Tisser-Fizazi, médecin conseiller technique de la rectrice, ont présenté le projet et les modalités du plan d'action pour la prévention des risques psychosociaux. Les représentants FSU/CGT ont salué cette initiative (tout en déplorant le temps perdu depuis l'accord-cadre sur les RPS de 2013) et insisté sur la nécessaire implication des CHSCT dans cette démarche.

4. Compte-rendu du groupe de travail sur les accidents de trajet

La veille de l'instance, la secrétaire du CHSCTA a envoyé un courriel à la rectrice au sujet des intempéries et des consignes données aux personnels qui doivent se déplacer en voiture pour se rendre sur leur lieu de travail. Aucune réponse précise ne sera apportée par l'administration à ce sujet. Deux avis, rédigés par les représentants FSU/CGT, sont mis au vote : l'un concernant la problématique des accidents de trajet et l'autre l'information régulière du CHSCT sur l'accidentologie. Les deux avis sont adoptés à l'unanimité.

5. Enquête "Impacts du numérique sur les conditions de travail" : suites données aux préconisations.

Les représentants FSU/CGT ont exprimé, à travers un avis (adopté à l'unanimité), l'inadéquation entre les actions inscrites dans le PAP (programme annuel de prévention). Par ailleurs, ils ont une nouvelle fois interpellé l'administration sur la nécessité de mentionner les CHSCT comme "acteurs de la prévention" dans le PAP académique. Un avis à ce sujet est mis au vote et adopté à l'unanimité.

6. Programme de visites : personnels d'encadrement et santé-sécurité au travail

Le programme de visites a été élaboré au cours de deux groupes de travail préparatoires, auxquels ont à chaque fois participé plusieurs représentants de la délégation FSU/CGT. L'administration ayant exprimé des réserves quant aux modalités de réalisation de ces visites, la secrétaire du CHSCTA a retravaillé le projet pour présenter en instance des



Christophe Mauvillain
et Sylvie Pfeiffer

documents finalisés, sans dévier des choix faits lors des GT.

7. Questions diverses

Les représentants de la délégation FSU/CGT ont estimé que certaines réponses apportées par l'administration aux avis votés le 17 octobre 2017 n'étaient pas satisfaisantes (notamment concernant la diffusion de l'affiche et du livret de présentation du CHSCT, la création d'un CHSCT spécial pour le rectorat ou encore l'absence de temps de décharge prévu pour les assistants de prévention). Suite à la réunion de coordination des secrétaires de CHSCT en janvier, les représentants FSU/CGT au CHSCTA ont rédigé un avis sur les dysfonctionnements qui persistent au niveau des CHSCT de notre académie, et constituent autant de freins dans la prise en compte des problématiques de santé et sécurité au travail des personnels. Cet avis a été adopté à l'unanimité des présents.

Déclaration liminaire FSU/CGT CHSCTA du 6 février 2018

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du CHSCT académique,

Cette réunion de l'instance se tient sur un jour de grève et de manifestations à l'appel de plusieurs organisations syndicales, dont la FSU et la CGT. Nous n'en avons pas demandé le report de principe (ce qui est assez rare pour être souligné) car nous pensons que le rôle de cette instance est en lien direct avec les revendications exprimées par les personnels aujourd'hui dans l'action. Le maintien de la réunion du CHSCTA nous permet ainsi de relayer les inquiétudes fortes des enseignants quant à l'impact de la réforme annoncée du lycée et du bac (suite au rapport Mathiot) sur leurs conditions de travail et leurs métiers. Cette réforme, qui doit être présentée au conseil des ministres le 14 février prochain, n'a pas fait l'objet d'une large concertation par le ministre avec les organisations syndicales. Nous rappelons ici que, conformément à l'article 57 du décret 82-453 du 28 mai 1982, le CHSCT doit être consulté sur tout projet d'aménagement important modifiant les conditions de travail et notamment avant toute transformation importante de l'organisation du travail. Avant de nous voir opposer une fois de plus au niveau académique qu'il s'agit d'une réforme nationale, nous rappelons que le CHSCT ministériel n'a quant à lui également pas été consulté à ce jour.

Au-delà de cette réforme, les représentants des personnels de la délégation FSU/CGT s'inquiètent des conditions dans lesquelles va s'effectuer la rentrée de septembre 2018. Dans le second degré, la baisse des moyens et l'augmentation importante du nombre d'HSA à absorber aura des conséquences inévitables sur la santé et la sécurité des personnels. En effet, nous craignons de voir une augmentation très importante du nombre de compléments de service et de BMP, et donc de collègues en postes partagés parfois sur des établissements très éloignés, risquant de multiplier les accidents de trajet. Dans le premier degré, les différences de gestion de la réforme des rythmes scolaires génèrent d'ores et déjà des situations complexes avec des répercussions prévisibles sur l'organisation du temps de travail des enseignants et un impact sur leur santé. Dans la Fonction Publique, la suppression annoncée de 120000 postes contribuera également à la dégradation des conditions de travail.

La FSU et la CGT, à travers leurs représentants en CHSCTA, restent plus que jamais mobilisés pour défendre la qualité de vie au travail de tous les personnels.

Madame la Rectrice, Mesdames et Messieurs les membres du CHSCT de l'académie de Poitiers, nous vous remercions pour votre écoute.

AVIS PROPOSES PAR LA DELEGATION FSU/CGT ET ADOPTES LORS DE LA SEANCE DU

6 FEVRIER 2018

N°avis	Objet	Avis des représentants du personnel votés au CHSCTA du 6 février 2018
1	Information sur les accidents de service et de trajet	Les représentants des personnels au CHSCT académique demandent que les CHSCT départementaux et le CHSCTA soient informés à chaque réunion de l'instance du nombre d'accidents de service et de trajet déclarés dans la période précédente (bilan trimestriel).
2	Suites du GT sur les accidents de trajet	Suite au GT sur les accidents de trajet (deuxième cause d'accident dans l'académie de Poitiers), les représentants des personnels au CHSCTA demandent à avoir connaissance d'indicateurs supplémentaires, afin d'affiner l'analyse et proposer des actions de prévention. Ces indicateurs sont les suivants : services partagés (compléments de service et TZR - contractuels) et nombre de jours d'arrêt de travail consécutifs à l'accident. Les représentants des personnels au CHSCTA demandent la tenue d'un nouveau groupe de travail sur les accidents de trajet dès la rentrée 2018, portant sur l'accidentologie de l'année scolaire 2017-2018 et incluant les indicateurs précédemment cités.
3	Suivi des préconisations émises dans le rapport d'enquête sur le numérique	Les représentants des personnels au CHSCTA constatent que les suites données aux préconisations issues de l'enquête "impacts du numérique sur les conditions de travail" ne prennent en compte que partiellement les préconisations figurant dans le rapport d'enquête et ne correspondent donc pas pleinement aux besoins réels en termes de prévention des risques professionnels liés aux usages du numérique. Ils demandent à être pleinement associés à l'élaboration de la charte académique sur le numérique, ainsi qu'à la mise en oeuvre et au suivi des actions de formation et de prévention des risques professionnels en lien avec les usages du numérique.
4	Rôle des représentants des personnels au CHSCT dans la prévention des risques	Les représentants des personnels au CHSCTA constatent que, malgré leur demande récurrente, les CHSCT ne sont pas mentionnés en tant qu'acteurs de la prévention dans le PAP, ni sur les suites données aux préconisations à l'enquête "impacts du numérique sur les conditions de travail", ni dans le suivi des actions de prévention mises en place. Le rôle des représentants des personnels au CHSCT ne doit pas se réduire à entériner des décisions et projets éloignés des réalités du terrain et déconnectés des travaux menés par le CHSCT.
5	Fonctionnement des CHSCT dans l'académie	Les représentants des personnels au CHSCTA déplorent un écart important entre les déclarations de l'employeur et leur concrétisation sur le terrain en ce qui concerne la politique académique en matière de santé-sécurité au travail et de prévention des risques professionnels. En effet, des dysfonctionnements persistent, qui empêchent les CHSCT de notre académie de jouer pleinement leur rôle : enquêtes et visites différées ou entravées, notamment du fait de l'absence de représentant de l'autorité administrative (16,79), absence de réponse à des avis votés en instance ou réponses hors délais (79,86), problème de secrétariat administratif (16), présidence non assurée par l'autorité auprès de laquelle est placée le CHSCT (16,17,79, académie), blocages dans la réalisation des enquêtes et travaux des CHSCT (16,17,79,86, académie), problème de diffusion des PV, avec des délais trop longs entre la réunion de l'instance et la transmission du PV au secrétaire de CHSCT (79), absence de suivi des préconisations émises suite à visite ou enquête. Les représentants des personnels au CHSCTA demandent le respect de la réglementation et la facilitation du travail des CHSCT pour assurer la protection de la santé de tous les personnels et contribuer à l'amélioration des conditions de travail.